

# LA SAVOIE

## LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

---

### CHRONIQUE

---

**Nécrologie.** — *Mgr Bottero.* — L'Académie vient de perdre un de ses membres correspondants les plus actifs, Mgr Bottero, évêque de Kumbakonam, aux Indes Anglaises. Né à Chambéry le 20 janvier 1837, il fit ses études classiques au Collège de Pont-de-Beauvoisin ; en 1859, il était ordonné prêtre au Séminaire des Missions étrangères de Paris et envoyé dans les Indes où, pendant quarante ans, il remplit les offices divers du ministère sacerdotal. En 1899, il fut nommé évêque d'un nouveau diocèse détaché de celui de Pondichéry. « Comme le remarque Mgr Pillet, l'œuvre à accomplir était considérable. Ce missionnaire, déjà nécessairement fatigué par quarante ans d'apostolat dans ces régions torrides, devait organiser un diocèse nouveau, où tout était à créer. Mgr Bottero n'était pas de ceux qui reculent devant la difficulté. Avec l'aide de ses vaillants collaborateurs auxquels il prêchait d'exemple, il laisse, après quatorze ans d'épiscopat, une œuvre achevée autant qu'elle peut l'être. Il venait de la compléter par l'établissement d'une léproserie qui a été ouverte aux dernières fêtes de Pâques » (*Semaine Religieuse de la Savoie*, 29 mai 1913).

Tout en consacrant le meilleur de son activité apostolique à l'administration de son vaste diocèse, l'Evêque-missionnaire trouvait le temps de préparer et de publier des ouvrages destinés à l'instruction religieuse des indigènes. Parmi ces opuscules rédigés en *tamoul* ou en *bengali*, les deux idiomes de cette région de l'Inde, signalons : un *Livre de lectures*, *la Sainte Vierge à Lourdes*, *les Vies de Sainte Thècle*, *de Sainte Cécile*, *de Sainte Agathe*, etc. Mais l'œuvre importante de Mgr Bottero, qui fait l'admiration des Indianistes et qui, évidemment, rendra les plus grands services aux missionnaires, c'est sa traduction en *tamoul* de tout *L'Ancien*



*Testament*, volume de 995 p. in-8, sorti des presses de la Mission de Pondichéry. Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que Mgr Bottero honora l'Académie et notre Revue de ses communications savantes et suggestives sur l'histoire religieuse de l'Inde et sur le problème fort complexe du Réveil actuel de l'Inde anglaise sous la poussée inquiétante des ambitions japonaises.

**Programme du Concours de la fondation de M. le général comte de Loche pour 1915.** — ARTICLE PREMIER. — Le prix quinquennal de la fondation de Loche sera décerné, en 1915, à l'œuvre la meilleure sur un sujet relatif à l'histoire ou à l'archéologie historique de la Savoie.

ART. 2. — Le prix sera de *sept cent cinquante francs*.

ART. 3. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1915.

ART. 4. — Les concurrents ne sont pas tenus de garder l'anonyme. — Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1910.

ART. 5. — Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Sont seuls exceptés du concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

ART. 6. — Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

ART. 7. — Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

*Le Secrétaire perpétuel,*  
D'ARCOLLIÈRES.

**A travers les Livres et les Revues.** — Les fascicules 5, 6 et 7 du V<sup>e</sup> volume de l'*Armorial* concernent les familles suivantes : *Rambert*, seigneurs de Châtillon en Chautagne ; de *Ramus*, dits de *Charpenne*, seigneurs de Meral, Vens, Semine en Genevois ; *Rapier*, seigneurs de la Maison-forte de Chaloz en Savoie ; de *Rapin*, comtes de Guines et des Villards en Maurienne ; *Ravays* ou *Ravais*,



seigneurs de Saint-Maurice-de-Rotherens et de Gemilieu ; *Ravoire* ou *de la Ravoyre*, seigneurs de Saint-Alban, de la Croix, des Marches, de Tresserve ; *Rebut*, seigneurs de Saxel, du Noyer. On trouvera, comme de coutume, dans cette savante publication, des renseignements historiques nombreux et précis et de judicieuses critiques sur les origines fabuleuses de certaines familles.

— M. PÉROUSE, archiviste du département de la Savoie, a publié récemment les *Répertoires* numériques du fonds Sarde 1814-1860 et du fonds de l'Annexion de 1860 (29 p.) : c'est l'inventaire très pratique des documents officiels se rapportant surtout aux travaux publics, à l'enseignement, aux impôts, au service sanitaire, à l'industrie et au commerce. — Le même érudit commence, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, mars 1913, une étude documentée sur l'organisation des paroisses rurales en Tarentaise au xvii<sup>e</sup> siècle.

— Le 9<sup>e</sup> vol. de la *Bibliografia storica degli Stati della Monarchia di Savoia (Paesi)* d'Antonio Manno contient des notices sur les localités comprises entre la lettre L et *Mondonio*. La bibliographie ne paraît pas être à jour.

— M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, membre de l'Institut, publie le 1<sup>er</sup> vol. du *Regeste Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349* (Valence, 1913). C'est une récénsion complète, — avec analyses, notes critiques et bibliographiques — de tous les documents se rattachant à l'histoire du Dauphiné ; beaucoup concernent directement ou indirectement la Savoie. Il faut souhaiter que l'éminent historien achève le plus tôt possible cette œuvre monumentale qui sera une mine précieuse pour tous les historiens du Dauphiné et des régions voisines.

— Signalons dans le tome XV, 3<sup>e</sup> série, des *Miscellanea di Storia italiana*, des recherches historiques documentées sur l'église de la Superga de Turin, et un article intéressant de M. ZUCCHI sur les *Origini e vicende del titolo di Principe di Piemonte*.



— La 1<sup>re</sup> livraison du X<sup>e</sup> tome des *Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg* est consacrée au *Regeste fribourgeois* de M. Max de DIESBACH, dans lequel l'auteur analyse les actes de 815 à 1350 concernant l'histoire du canton de Fribourg ; un excellent index facilite la consultation de cette publication documentaire.

— M. l'abbé Victor TIOLLIER, de Cruet, publie une *Esquisse doctrinale et historique sur S. Grégoire le Grand et les Juifs*. Dans la partie historique, l'auteur traite les deux questions importantes de la traite des esclaves par les Juifs à la fin du VI<sup>e</sup> siècle et de la tolérance des papes à l'égard des Juifs. Cette étude solide et bien composée a mérité à M. l'abbé Tiollier, avec les éloges du jury, le titre de Docteur en théologie à l'Université catholique de Lyon.

— Le Père ESCHBACH, procureur général de la Congrégation du Saint-Esprit à Rome, vient de faire paraître chez Marietti, à Turin, un ouvrage sur la question toujours ouverte du Saint-Suaire de Turin. Voici comment l'auteur résume son travail dans sa préface : « Nous commencerons par raconter, documents en main, l'histoire du saint linceul, à partir de son apparition dans les Saints Evangiles jusqu'à nos jours. Ce sera notre première partie. Dans la seconde, nous reproduirons et nous apprécierons les principales objections et difficultés soulevées de nos jours contre l'authenticité de la relique. Enfin, nous rendrons compte à nos lecteurs des récentes études faites très loyalement par des hommes de science sur la photographie du Saint Suaire que nous possédons depuis la dernière ostension de 1898. »

— Le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5<sup>e</sup> série, tome 6, contient divers articles intéressants :

M. le comte Paul de QUINSONAS : *Une question de prérogatives au Parlement de Dauphiné en 1732* (Discours de réception).

M. Paul FOURNIER : *Le Dauphin Humbert II*, synthèse lumineuse des causes qui ont conduit le dernier Dauphin au traité du 31 mars 1349 par lequel le Dauphiné a passé au fils aîné du roi de France.

M. Samuel CHABERT : *Souvenirs Dauphinois à Rome*.



M. l'abbé GRAEFF, vicaire à Pontcharra : *Clément VI et la province de Vienne* : analyse des actes pontificaux du 20 mai 1348 au 16 mai 1351. Beaucoup de ces actes concernent des personnes de la Savoie ou de la Haute-Savoie.

— Dans la *Revue Savoisienn*e, 1<sup>er</sup> trim. 1913, p. 21-32, M. MIQUET retrace la physionomie si vivante et si sympathique du regretté chanoine Gonthier et rappelle l'importance et le caractère de son œuvre historique et littéraire. Voici la conclusion de l'érudit Président de l'Académie florimontane :

« Chrétien convaincu, l'excellent homme ne connaissait pas la haine. Il éveillait la sympathie par sa franchise et son aménité naturelle, autant qu'il forçait l'estime par ses talents. Pour le clergé dont il a vaillamment soutenu la cause, il était non seulement l'historien, mais *Verax*, le polémiste inlassable, au premier rang de ceux qui lui « portaient respect ». Pour ses concitoyens, qu'ils ~~faisaient~~ profiter avec une rare obligeance de son érudition assurément peu commune, il était une personnalité contribuant dans une mesure appréciable au lustre de la cité. Pour les pauvres, les malades, les orphelins, les vieillards, auxquels il prodigua pendant vingt-cinq ans un dévouement sans bornes, il était un père ou un ami. Pour tout le monde, il restera le « lettré patient, exact et consciencieux » qu'a si judicieusement qualifié Mgr Isoard ».

On trouvera dans la même Revue diverses études intéressantes :

M. MARTEAUX. *Etude sur la voie romaine de Condate (près Seyssel) à Aquæ (Aix-les-Bains)*.

M. VAN GENNEP, *Mélanges de Folklore savoyard* (La légende des chats-parlants).

M. LETONNELIER. *Les armoiries du Collège Chapuisien*.

M. BUTTIN. *L'origine du verbe Rater et les anciennes armes à feu*.

— La Société d'histoire et d'archéologie de Genève publie (tome XXXII, 1<sup>re</sup> livraison) un important travail de M. Léopold MICHELI sur les *Institutions municipales de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*. Etude consciencieuse et documentée, mais sans index.

J. B.



# RÉPONSE

AU

## Discours de Réception

de M. Jules COCHON

PAR

Le BARON DU BOURGET

---

MONSIEUR,

Votre vie a été si active, et les curiosités de votre esprit se sont portées sur des sujets si divers, que vous me permettez d'exercer un choix parmi vos richesses, et de n'en retenir que les plus capables d'intéresser l'aimable auditoire qui vient de vous applaudir.

Vous êtes né <sup>(1)</sup> sur la lisière de cette forêt d'Eu qui, à cette époque, faisait partie du domaine privé du roi Louis-Philippe, dont l'Etat poursuit à l'heure qu'il est, non sans difficultés, l'acquisition, et à laquelle était attaché Monsieur votre père comme garde général. Le choix de votre carrière se trouvait tout indiqué : vous n'aviez qu'à suivre l'exemple paternel, et en 1866 vous entriez à l'Ecole impériale des Forêts de Nancy, avec le n° 4 de votre promotion, pour en sortir deux ans après avec le n° 5.

Garde général à Autun, puis à Cluses, vous faites en Savoie un premier séjour de cinq ans, de 1869 à 1874 ; nommé ensuite à Sancerre, vous êtes envoyé comme sous-inspecteur à Alençon, comme inspecteur à Saint-Claude, et enfin en 1901 comme inspecteur des Eaux-et-Forêts à Chambéry, où vous prenez votre retraite en 1907.

Vous vous plaisez à rappeler que Napoléon I<sup>er</sup> prisait assez

---

(1) Le 7 juin 1846, à Blangy-sur-Presle (Seine-Inférieure).



haut les dernières fonctions que vous avez exercées, pour les confier parfois à des généraux, tels que Songis et Sauria — et que, sous l'ancien régime, vos prédécesseurs portaient le titre de grands-mâtres des Eaux-et-Forêts, en rapport avec l'étendue de leur juridiction —, enfin vous venez de nous dire que les maîtres des Eaux-et-Forêts, les inspecteurs d'aujourd'hui, s'honoraient d'avoir compté dans leurs rangs le grand Corneille, et aussi La Fontaine, l'incomparable fabuliste, et, s'il faut en croire les mauvaises langues, très médiocre forestier. En Savoie, d'ailleurs, le titre de conservateur des Forêts a depuis longtemps droit de cité, puisqu'il figure déjà dans un édit royal du 2 mai 1760.

Vos différents emplois vous assimilaient aux grades correspondants de l'armée ; de 1883 à 1891, vous commandez une compagnie active de chasseurs forestiers du 4<sup>e</sup> Corps ; comme chef de bataillon, vous êtes attaché à l'état-major du gouverneur de Besançon, et en 1901, vous êtes nommé lieutenant-colonel hors cadres ; la croix de la Légion d'honneur, celles d'officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole, une médaille d'or de la Société d'agriculture de France, et une médaille de vermeil du Touring-Club, sont les justes récompenses de vos services.

Votre passage dans l'armée vous a donné cette fleur de patriotisme dont nous portons tous le germe, qui n'est le privilège de personne, mais qui s'épanouit si largement à l'ombre du drapeau ; de là sans doute votre goût pour les études militaires qui nous vaut, entre autres, aujourd'hui, votre vie si fouillée du général Songeon.

Là où vous avez passé, il ne reste plus grand'chose à glaner, et je ne reviendrai sur votre discours que pour évoquer le souvenir d'un cousin du général, que vous mentionnez en passant, et que se rappellent certainement les hommes de ma génération : ancien chirurgien militaire des armées impériales, avec sa longue redingote boutonnée, son grand chapeau de soie fortement incliné sur l'oreille, sa boutonnière barrée d'un large ruban de la Légion d'hon-



neur, silhouette frappante mais un peu attardée du demi-solde, il s'attirait le salut instinctif des troupiers et le respect un peu craintif des bourgeois.

Au demeurant, pas bonapartiste du tout, et même un peu frondeur ; on raconte qu'en 1860, quand un représentant de l'autorité, agent de police ou gendarme, se présenta chez lui pour le prévenir qu'il allait être décoré de la main de l'Empereur, il crut qu'on venait pour l'arrêter.

Dans les différents postes que j'ai énumérés tout à l'heure, votre vie est des plus laborieuses ; vos devoirs professionnels vous amènent à collaborer à la carte géologique de France, et vous êtes le premier à constater dans les environs de Sancerre la présence du kaolin, qui n'a cessé d'être exploité depuis lors ; vous exécutez un plan en relief de Sancerre ; vous adressez en 1897 une communication à l'Académie des Sciences, sur le *Dentroctonus micans*, qui porte un nom assez barbare, et a le tort autrement grave d'en vouloir à l'épicea.

Représentant de la France de 1901 à 1907 à la Commission internationale de la pêche du lac Léman, vous obtenez la réforme du règlement du canton de Genève, qui permettait la pêche de nuit défendue par nos lois, et mettait nos compatriotes en état d'infériorité marquée vis-à-vis de leurs voisins (1).

En 1900, vous publiez une conférence sur « Un phénomène de végétation topiaire » (2) ; je crois, Monsieur, que

---

(1) M. Cochon avait aussi préparé une nouvelle convention, approuvée en 1905, et dénoncée en 1906 par la Suisse qui n'y trouvait pas ses avantages. « M. Cochon s'intéresse ardemment « à l'exploitation de la pêche et à la pisciculture qui a reçu, sous « sa direction, un essor considérable dans l'établissement domanial de Thonon, qui tient aujourd'hui la tête en France, pour « la production des espèces à favoriser. » — Flammarion, *Dictionnaire biographique et historique. Savoie.*

(2) Une brochure chez Paul Jacquin, imprimeur, à Besançon.



beaucoup d'entre nous vous devront de savoir que l'art topiaire consistait à tailler les arbres, en leur donnant les formes les plus variées : de navires, de cavaliers armés, de chasseurs précédés de leurs chiens, comme dans l'ancienne Rome ; d'oies ou de coqs comme en France au xvi<sup>e</sup> siècle ; d'empereurs romains comme en Angleterre. L'esprit satirique du xviii<sup>e</sup> siècle ne tarda pas à tourner cette mode en ridicule, et vous citez à ce propos une annonce burlesque datée de 1713 et extraite d'une lettre de Pope :

« Jardin à vendre où l'on trouve :

Adam et Eve en if ; Adam un peu gâté, mais Eve et le serpent en très bon état ;

La Tour de Babel, pas encore finie ;

S<sup>t</sup> Georges en buis, dont le bras sera assez long en avril prochain pour percer le dragon ;

Un ours de laurier thym en fleur, avec un chasseur de genièvre maintenant en fruit ;

L'arche de Noé en houx, dont les côtés sont entr'ouverts par la sécheresse. »

En 1894, vous aviez publié à Saint-Claude une étude forestière sur le Grandvaux (1), un peu trop technique pour que nous puissions vous suivre ; je m'en voudrais cependant de passer sous silence la jolie description que vous faites des « Bâties et Terre de Grandvaux » au xv<sup>e</sup> siècle, avec ses cinq *rivières*, ou communes en lisière de forêt, « sorte de République d'Andorre sous l'autorité quasi souveraine des Révérends abbés de Saint-Claude ». — Votre âme de forestier a dû bondir en relevant les termes de l'ordonnance trop libérale, octroyée en 1548 par le Révérend abbé à ses riverains :

« Dorénavant et à toujours, tous et chacun des habitants de Grandvaux, pourront librement et sans empêchement de personne, usager et prendre bois pour leur usage et

---

(1) *Etude forestière sur le Grandvaux*. — St-Claude, Ancienne Imprimerie V<sup>ve</sup> Enard, 1894.



nécessité, par tous les bois et joux (1) de la terre de St-Claude, et en user pour leurs commodités et nécessités sans en mésuser, et en outre pourront toutes et quantes fois que bon leur semblera, prendre, couper, abattre bois dans tous lesdits bois et joux, et les mener, conduire et distraire par et hors la terre de l'abbaye où il leur plaira, pour iceux vendre et distribuer sans être tenu de prendre licence de ce faire. »

« On peut louer », avez-vous soin d'ajouter, « la générosité du seigneur envers ses tenanciers, mais on n'en est pas moins fondé à trouver excessifs le droit d'usage et le droit d'exportation sans limite ni contrôle », et quoique profane en la matière, nous ne pouvons que partager votre avis.

Dans vos différents postes, vous étudiez les régions dans lesquelles les circonstances vous ont placé, non seulement au point de vue spécial de vos fonctions, mais au point de vue historique, archéologique et artistique ; vous amassez ainsi des connaissances aussi étendues que variées, et comme vous êtes un grand chercheur devant l'Eternel, vous trouvez des documents qui vous récompensent de vos peines ; vous marquez votre passage par des dons généreux aux Archives de l'Orne, de la Côte-d'Or, de la Haute-Savoie, au Musée des Sourds-Muets de Paris, à l'Ecole nationale forestière, à l'Ecole d'horlogerie de Cluses, à la Société d'agriculture de la Savoie, à la Bibliothèque municipale de Chambéry et... à notre Académie.

Entre temps, vous publiez dans le carnet de la Sabretache deux articles sur « *Le remplacement militaire dans les dernières années du Premier Empire* » (2) et « *Le Concordat du Régiment de Beaujolais (1768-1789)* » (3).

---

(1) Mouvements de terrains, collines.

(2) Berger-Levrault, 1897.

(3) Brochure tirée à part, Berger-Levrault, 1899.



Le premier est une étude très attentive des charges militaires et pécuniaires, imposées en 1812, 1813 et 1814, à une famille notable d'Alençon, dont vous avez eu entre les mains les archives ; vous nous montrez un père affolé à l'idée de voir son fils enrôlé dans les armées impériales, lui trouvant à grands frais un remplaçant, parvenant à le soustraire à la levée des gardes d'honneur, puis à celle de la garde nationale et intrigant pour obtenir sa nomination de juge auditeur (ou suppléant) au tribunal d'Argentan, poste de tout repos qui entraînait l'exemption définitive ; mais vous n'essayez même pas, et avec raison, de nous apitoyer sur ce fils de famille, qu'on voudrait pousser par les épaules au secours de la patrie envahie, et qui ne dut qu'au désastre de Waterloo de ne pas être enfin enrôlé, ne fût-ce que dans la garde nationale sédentaire.

Le second a pour objet une institution, assez peu connue, en usage dans bon nombre de régiments avant la Révolution, qui, sous le nom de concordat, groupait les officiers subalternes en une espèce de société de secours mutuels. La situation des officiers qui se retiraient du service était alors fort précaire ; la pension de retraite de 300 francs, généralement allouée par le Trésor aux capitaines, était une faveur et non un droit ; le concordat avait pour but de leur assurer un petit capital, constitué par des retenues sur la solde, proportionnelles aux appointements des officiers et au nombre de retraites prévues ; de plus, chaque officier promu en remplacement d'un capitaine démissionnaire ou retraité, devait lui verser une somme variant de 1.000 à 4.000 francs, suivant les régiments.

En 1789, tous les capitaines de « Beaujolais » sauf un, tous les lieutenants sauf trois, tous les sous-lieutenants sauf un, faisaient partie du concordat ; ils versaient à la caisse commune le sixième de leur solde ; les deux capitaines qui quittèrent le régiment cette année-là touchèrent chacun 5.000 livres, plus 2.400 livres versées par leurs successeurs.



A plusieurs reprises, les concordats, qui tendaient à maintenir la vénalité des charges, supprimée en principe par l'ordonnance du 25 mars 1776, furent interdits ; mais, plus ou moins secrètement, ils subsistèrent jusqu'à la promulgation des lois des 22 août et 24 septembre 1790, qui consacraient le droit à la retraite à cinquante ans d'âge, et après trente ans de service.

La pénurie d'une des classes de l'Exposition universelle de 1900 donne cours à vos regrets de la disparition des cuirs dorés d'antan, qui ornaient les châteaux de France au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles (1) ; détrônées sous Louis XIV par les tapisseries de laine et de soie, les tentures en cuir les plus artistiques sont reléguées des salons dans les antichambres ; les exemplaires qui nous restent sont des plus rares. Vous avez eu cependant la bonne fortune de découvrir près de Saint-Claude, dans la chapelle de Chaumont, un devant d'autel en cuir gaufré, peint et doré, datant de 1650 environ, et en parfait état de conservation, grâce à la fraîcheur du lieu.

Déjà quelque temps auparavant, un heureux hasard vous avait mis sur le chemin d'un chiffonnier qui venait de ramasser, dans les décombres d'un château de Normandie, deux panneaux en cuir bouilli disparaissant sous le plâtre ; vous arrivez au bon moment, vous lui achetez incontinent son butin et, une fois le plâtras enlevé, apparaissent à vos yeux ravis deux délicieuses compositions : l'une représente la pêche, l'autre la chasse au vol, et vous y voyez le double symbole de votre profession, les eaux dans lesquelles frétille le poisson, et la forêt chère au chasseur.

Vous inclinez à croire que l'élégante silhouette qui per-

---

(1) *L'Art du cuir doré*. Brochure éditée en décembre 1900, chez Protat frères, à Mâcon. Mentionnons aussi deux articles de M. Cochon parus tous les deux dans la « *Curiosité universelle* », l'un en 1892 sur le graveur A. Peyrounin (XVII<sup>e</sup> siècle), l'autre en 1894 sur la peinture au fromage.



sonnifie la chasse est celle de Diane de Poitiers ; cette hypothèse vous sourit d'autant plus que votre famille maternelle a vécu à l'ombre du château d'Anet, et elle vous inspire cette jolie pensée : « La pérégrination peut déraciner l'homme ; toutefois, comme l'a dit Virgile, de l'arbre transplanté, l'orientation première persiste dans sa moëlle, et le porte à se tourner de préférence vers les climats d'où il vient, et les stations qui lui ont été propices ». Et voilà pourquoi vous avez fait graver le charmant panneau de la chasse au vol pour en faire votre ex-libris (1).

Et à ce propos, je serais heureux si, en signalant votre collection déjà importante d'ex-libris de notre région, je vous mettais sur la trace de nouvelles trouvailles.

En Savoie, comme ailleurs, tout vous intéresse : un détail historique, artistique ou littéraire frappe-t-il votre attention ? vous ne le lâchez plus ; vous voulez savoir, vous vous renseignez, vous faites des recherches et, une fois sûr de votre terrain, une brochure fortement documentée nous fait profiter de vos travaux.

Vous trouvez un jour à notre Bibliothèque municipale un vieil ouvrage (2) qui porte les deux mentions suivantes : « Ce livre m'a été remis par M. de Fouchy pour qu'il retourne à l'Académie après moi », signé : Delalande. — « J'ai acheté cet ouvrage à la vente de la bibliothèque de M. Delambre », signé : Marcoz. — Vous vous demandez comment ce volume se trouve ici, et vous voici d'abord aux troupes du célèbre Lalande, professeur d'astronomie pendant quarante-six ans au Collège de France, ce qui ne pouvait aller sans une certaine dose d'originalité : il était riche et allait à pied, ce qui peut arriver à tout le monde ; mais il mangeait des araignées et des chenilles pour s'élever, disait-

---

(1) *Comment j'ai choisi mon ex-libris*. Brochure éditée en 1901 chez Protat frères, à Mâcon.

(2) Cl. *Ptolemoei Almagestum*. Venise, 1515, in-folio.



il, au-dessus des préjugés, — ce qui est plus rare ! Serviabile d'ailleurs et courageux, n'hésitant pas à faire l'éloge de Bailly et de Lavoisier quelques jours après leur exécution, et sauvant la vie de Dupont de Nemours en 1792.

Vous n'êtes pas long à savoir qu'en 1808, quelques mois après sa mort, la bibliothèque, qu'il avait mis soixante ans à former, avait été vendue, y compris l'ouvrage en question, et que Delambre, son élève préféré, en avait été un des principaux acquéreurs ; enfin, vous apprenez qu'en 1824, à la vente des livres de Delambre, notre compatriote Marcoz <sup>(1)</sup>, ancien médecin, ancien conventionnel, mathématicien et astronome, avait acheté le précieux volume, qui, grâce à lui, nous est resté, au lieu de revenir à l'Académie des Sciences, comme le désirait Lalande <sup>(2)</sup>.

A propos d'un portrait de Michel-Gabriel Paccard, par Bacler d'Albe, actuellement au Musée de Sallanches, vous étudiez <sup>(3)</sup> la première ascension du Mont-Blanc, menée à bonne fin par Paccard et Balmat, le 8 août 1786, à 6 heures du soir ; vous voulez savoir lequel des deux a foulé le premier cette cime inviolée, et vous acquérez la conviction que ce fut Balmat, qui dut même, une fois le but atteint, revenir sur ses pas chercher son compagnon, et l'entraîner de gré ou de force jusqu'au sommet, du point où il s'était arrêté vaincu.

En 1786, le Dr Paccard était âgé de 29 ans et Jacques Balmat de 26 ; ils étaient tous les deux originaires de Chamonix.

Le Dr Paccard eut le tort de s'attribuer, dans une bro-

---

(1) Né en Maurienne en 1759, mort à Lyon en 1834.

(2) « La Bibliothèque et les ex-libris de Lalande. Un livre rare, légué à l'Académie des Sciences, détourné ». Brochure sans date ni nom d'éditeur.

(3) *Michel Paccard et Jacques Balmat*. Deux portraits savoyards du XVIII<sup>e</sup> siècle, par un artiste alors savoisien, devenu général de l'Empire. — Chambéry, Imprimerie V<sup>e</sup> Ménéard, 1908.



chure publiée à Lausanne en 1786, le principal mérite de cette ascension longuement, minutieusement et mystérieusement préparée par Balmat, qui servit encore de guide à Saussure l'année suivante, et mourut d'accident à Sixt en 1834.

Mais les exploits de Paccard ne doivent pas nous faire oublier la personnalité très intéressante de celui qui en a retracé les traits.

Né à Saint-Pol en Artois, Bacler d'Albe, d'abord peintre de paysage, séjourna à Sallanches de 1786 à 1793, puis s'enrôla et prit part au siège de Toulon où il attira l'attention de Bonaparte ; il l'accompagna dès lors dans toutes ses campagnes, sauf en Egypte, d'abord comme ingénieur géographe, et ensuite comme directeur de son cabinet topographique ; général de brigade et baron de l'Empire, retraité en 1814, Bacler d'Albe mourut en 1824. Nous savons, Monsieur, que vous préparez une étude sur cet artiste devenu officier général, et espérons que vous ne tarderez pas trop à nous la faire connaître ; nous vous sommes, en attendant, fort reconnaissants du don que vous avez bien voulu faire à l'Académie de la gravure en couleur qui le représente.

En 1909, le Syndicat d'Initiative de la Savoie vous ayant chargé de la rédaction de son Rapport annuel (1), vous en consacriez une bonne part à la question si importante de la déforestation, et de sa contre-partie le reboisement de nos montagnes, que vous avez vous-même puissamment encouragé ; la mise en terre de jeunes plants exige le concours des habitants, « tout au moins dans leur mentalité qui ne doit point lui être hostile » ; en associant les enfants à cette œuvre, vous avez voulu en faire d'utiles collaborateurs, ce qui vous a amené à fonder dans le Jura,

---

(1) *Rapport sur l'année 1908.* — Imprimerie Générale Savoisiennne, 1909.



en 1899, la première Société scolaire forestière ; bientôt, pour ne parler que de la France, le nombre de ces Sociétés a dépassé le millier, et les arbres plantés par ces jeunes mains ne se comptent plus.

Grâce à vous, cette poétique fête de l'arbre, imitée de « l'arbor day » des Américains, a pu se propager en France, comme en Espagne et en Italie ; la Suisse française a suivi ce mouvement et vous tient au courant de ses progrès ; en Savoie, cette propagande est plus laborieuse ; le bon exemple commence cependant à porter des fruits à Moûtiers, et surtout à Annecy.

Quelle reconnaissance nous vous devrions si, après avoir vu reverdir nos montagnes dénudées, nous constatons que nos enfants se mettent à respecter ce que jusqu'à présent ils prenaient un si malin plaisir à détruire ! Vous auriez donné de la pitié pour les plantes à cet âge qui en est si dépourvu !

Il y a deux ans, l'Académie, sans attendre votre réception solennelle, vous nommait membre de la Commission chargée de juger le concours de la fondation Caffé ; vous avez lu ici-même le rapport (1) que vous aviez été chargé de rédiger, et il est trop présent à notre mémoire pour que j'aie besoin d'en rappeler les termes. Vous aurez plus d'une fois, Monsieur, à accepter encore dans l'avenir, comme nous tous, le rôle ingrat d'opérer les patients sans les faire crier, et de proclamer un lauréat sans blesser ceux qui ne le sont pas.

L'Exposition de Turin, et surtout sa partie rétrospective franco-italienne, ne pouvait vous laisser indifférent ; vous avez relevé avec soin (2) les principaux objets, mentionnés

---

(1) *Rapport sur le Concours de la fondation Caffé* (année 1910). — Imprimerie Générale Savoissienne, 1911.

(2) *La Savoie à l'Exposition rétrospective franco-italienne de Turin en 1911*. — Chambéry, Imprimerie Chambérienne, 1912.



ou omis dans le catalogue, et exposés par nos compatriotes, entre autres l'élégante plaquette imprimée sur votre initiative aux frais de la municipalité de Chambéry ; elle reproduit un ouvrage très rare de notre bibliothèque : *Le Printemps victorieux de l'Hiver et de l'Automne*, comédie jouée au collège de notre ville devant leurs AA. RR. le duc Charles-Emmanuel II et la princesse Françoise d'Orléans, à l'occasion de leur mariage ; hélas ! l'année suivante, c'était au tour du printemps d'être vaincu ; la pauvre petite princesse s'éteignait après quelques mois de bonheur conjugal !

Vous regrettiez avec juste raison l'absence à cette Exposition de tout souvenir relatif à la Brigade de Savoie ; à défaut des collections particulières que je crois assez pauvres, c'est à la *Brigata Re*, qui a remplacé dans les rangs de l'armée italienne cette immortelle Brigade, et qui a fondé à Vérone un musée qui lui est consacré, qu'il appartenait de combler cette lacune.

Vous faites paraître en ce moment une série d'articles sur la timbrologie du domaine, et cherchez à déterminer, d'après leurs filigranes, les dates exactes des papiers timbrés employés en France de 1673 à 1791. Quoique le XIX<sup>e</sup> siècle sorte du cadre de vos recherches, il ne vous a pas été difficile de relever récemment la plaisante erreur dans laquelle est tombé le plus spirituel de nos publicistes : M. Henri Rochefort avait fait grand bruit d'un testament, soi-disant autographe, de Louis XVI, trouvé l'été dernier à Aix-les-Bains ; quand cette pièce vous a été soumise, vous n'avez eu qu'à la présenter à la lumière pour découvrir dans les filigranes du précieux papier... le portrait de Louis XVIII !

Votre séjour déjà long en Savoie, les services que vous y avez rendus, votre activité et vos travaux vous ont valu vos lettres de grande naturalisation ; sans parler de notre



Académie qui vous a depuis longtemps ouvert ses portes, vous êtes vice-président de la Société centrale d'agriculture de la Savoie, vice-président de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, membre du Comité du Syndicat d'Initiative, du Comité de la Bibliothèque municipale et du Musée archéologique.

J'allais oublier, tant elle se tient dans l'ombre, une Société dont vous faites encore partie et qui fait plus de besogne que de bruit, ce qui n'est pas toujours le cas, la Société des Conférences ! Nous savons que vous en êtes un des membres les plus influents, et que nous vous devons en partie le plaisir d'applaudir, et la joie non moins grande de critiquer, les hommes d'une réputation consacrée par la notoriété et la valeur de leurs publications. Mais nos concitoyens ne s'en laissent pas imposer par les réputations toutes faites : il faut savoir leur plaire, et nous vivons dans un temps où il faut entendre, hélas ! beaucoup plus de conférences que de véritables conférenciers ! On peut être un historien célèbre, un littérateur de talent, un écrivain des plus distingués, même un orateur, et ne pas avoir le don de la conférence ; je ne pousserai pas le paradoxe jusqu'à dire que c'est le fond qui importe le moins ; cependant ne sommes-nous pas particulièrement séduits par l'élégance de la forme, l'harmonie des périodes, le timbre de la voix, la noblesse du geste, le trait qui réveille l'attention et provoque le sourire ? Quand toutes ces qualités se trouvent réunies, nous ne demandons pas mieux que de donner libre cours à notre enthousiasme, par exemple quand un poète nous entraîne sur les cimes où il étale la légende de l'aigle !

Pardonnez-moi, Monsieur, cette digression à laquelle je ne me suis laissé entraîner, que pour vous prouver l'intérêt que nous portons à ces fêtes de l'esprit, et la reconnaissance que nous en avons à ceux qui nous les procurent.

Quand vos occupations multiples vous ramènent à votre foyer, vous devez, sans vous attarder aux regrets mélan-



coliques des années disparues, caresser d'abord de votre regard satisfait de bibliophile passionné vos 6.000 volumes, vos 4.000 brochures, vos illustrations du XVIII<sup>e</sup> siècle, vos livres rares, vos estampes, vos belles reliures, puis vous remettre aussitôt à l'un des travaux que vous avez sur le chantier, car vous vous êtes fait la retraite féconde de l'érudit et du sage; les heures passent vite à pareille besogne et vous ne paraissez pas vous apercevoir de la fuite du temps; si cependant un jour vous éprouviez le besoin de vous reposer, nous espérons que vous vous trouverez bien dans le fauteuil que nous avons le plaisir de vous offrir.

---



# LE GÉNÉRAL SONGEON

---

## DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. J. COCHON

*(Suite et fin)*

---

### Période des Cent-Jours

Songeon devait goûter un assez doux repos entre An-necy et Talloires, pendant que ses deux fils servaient en sous-lieutenants au 50<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> de ligne, quand il fut, comme toute l'armée, toute la France et l'Europe entière, tiré de ce calme par la dépêche suivante de son collègue de Villiers partie de Chambéry le 5 mars 1815 : « Le souverain de l'île d'Elbe est parti avec 1.600 hommes de son île ; il est débarqué au golfe de Juan près Antibes, il marche sur Digne où il a dû arriver aujourd'hui et de là sur Gap et Grenoble ; je pars demain matin à 5 heures pour Grenoble avec tout ce que j'ai de troupes ; aussitôt cette lettre reçue, faites partir le bataillon du 7<sup>e</sup> pour Chambéry où il aura d'autres ordres ; rassemblez le bataillon du 11<sup>e</sup>, rappelez tous les divers détachements des douanes et autres et aussitôt le rassemblement, faites partir le bataillon pour Chambéry. Rendez-vous-y de votre personne et vous y recevrez les ordres, sitôt que les troupes sous vos ordres seront en route. Ordonnez à la gendarmerie et aux employés des douanes de rester à leur poste, de veiller à leur devoir, et à la tranquillité publique ; ordonnez à la garde nationale de prendre les postes nécessaires au bon ordre et



à la sûreté des citoyens. Ne communiquez de cette lettre que ce qui est nécessaire pour l'exécution des ordres, *taisez le reste* et surtout *la grande nouvelle*. Ordonnez aux compagnies détachées à Rumilly de suivre leur bataillon, il faut que celui de la 7<sup>e</sup> vienne en un seul jour ici à Chambéry. »

Arrivé à Chambéry, il recevait du même une autre lettre datée de Grenoble le 7 mars 1815 (Napoléon y arrivait le soir même) : « Les intentions de M. le général comte Marchand sont que vous restiez à Chambéry, de votre personne avec les troupes qui s'y trouvent ; si vous croyez qu'il soit nécessaire d'envoyer à Annecy des troupes, vous y enverrez la 4<sup>e</sup> compagnie de fusiliers du bataillon du 11<sup>e</sup> régiment. Faites connaître aux militaires d'être tranquilles et de toujours obéir aux chefs et de ne pas s'embarrasser du reste. D'un autre côté, il n'y a rien à craindre à présent pour les citoyens. L'Empereur sera à nos portes ce soir, dit-on, il marche avec une grande rapidité ; sa petite armée ne se grossit pas. Un faible bataillon du 5<sup>e</sup>, qui s'est trouvé bec à bec avec son avant-garde, a fait son devoir et s'est retiré en bon ordre. Demain apparemment nous en aurons des nouvelles. Les troupes d'ici et les miennes sont sages jusqu'à présent ; je ne répondrai pas cependant de ce qu'elles ont dans l'âme, dans peu nous l'apprendrons. Tout à vous d'amitié. — DEVILLIERS. »

Ce ne fut pas le lendemain, mais le jour même, à quelques heures d'intervalle, on vint l'avertir que le 7<sup>e</sup>, commandé par La Bédoyère, sortait de Grenoble et marchait aux cris de « Vive l'Empereur ! » Il courut sur leurs pas et en fit rétrograder une centaine, mais arrivé à la tête du corps, ses ordres, ses prières, ses menaces furent inutiles.

Charles de La Bédoyère, qui n'avait pas trente ans, était riche, nouvellement marié, et promu depuis quelques jours colonel, ce qui lui avait permis de distribuer des gratifications très généreuses. On le croyait acquis à la royauté ;



mais, dans la conférence des chefs de corps, à Grenoble, qui convinrent de faire leur devoir, il s'y déclara contraire. Devant ses troupes il arracha son plumet blanc et s'écria : « Qui m'aime me suive ! » en prenant le chemin de La Mure; le régiment l'avait suivi. La scène dramatique de la rencontre à Brié,... l'accolade qu'il reçut de l'Empereur sont restés légendaires, et grandis par sa mort tragique quelques mois après. Napoléon entra à Grenoble le 7, à huit heures et demie, par la porte de Bonne. Le lieutenant-général Marchand et le préfet Fourier, qui étaient avertis depuis le 2 mars et qui avaient organisé le 6 des préparatifs de résistance avortée, sortirent de la ville après entente commune à l'approche de l'envahisseur, par deux directions opposées, le général sur Barreau, le préfet sur Lyon.

Mardi 8 mars, l'Empereur écrivit à Marie-Louise et à l'Empereur son beau-père les lettres qui devaient leur parvenir par le comte Bubna (par l'intermédiaire du général Songeon). Il remplaça le général Marchand par le général Colaud de la Salcette et le préfet par un autre de la Salcette, conseiller de préfecture ; il ordonna que la garde nationale serait immédiatement formée dans toute la 7<sup>e</sup> division, y compris la Savoie, et que la justice serait rendue au nom de l'Empereur à partir du 15 mars. Parti le 9 de Grenoble, il était à Lyon du 10 au 15 pour entrer triomphalement à Paris le 20 et coucher aux Tuileries que le roi venait d'abandonner.

Pendant la marche précipitée de ces graves événements et l'ordre normal étant interverti, l'ambassadeur de France à Turin, le marquis d'Osmont, beau-père du général de Boigne, avait écrit au général du Mont-Blanc, le 6 mars, une lettre entièrement autographe qui suit :

« Déjà, Monsieur le Baron (1), vous avez su l'événement

---

(1) Cette lettre était adressée au baron Devilliers, mais comme il était parti pour Grenoble et remplacé par Songeon, c'est à lui qu'elle fut remise. Elle est encore inédite.



qui nous occupe et dont j'espère qu'on aura prévenu les suites par toute l'activité qu'exigent les circonstances. Informé le 2 de ce mois du départ de l'Isle d'Elbe je l'ai été depuis du débarquement, de la tentative infructueuse sur Antibes, de la marche en Provence, de l'arrivée à Grasse et de la direction probable sur Grenoble. C'est vous désormais, Monsieur le Baron, qui pouvez me donner les renseignements dont j'ai un besoin indispensable. Ils ne sauraient être assez circonstanciés et je les attends de votre zèle pour le service du roi. Vos lettres m'arriveront avec exactitude et célérité si vous avez la complaisance de les envoyer chaque jour aux avant-postes sardes ; le commandant aura l'ordre de les transmettre sur-le-champ.

« Malgré les proclamations de Buonaparte, je ne puis me persuader qu'il compte assez sur la folie des Français pour en espérer leur concours à l'établissement d'une guerre civile ; les malheurs d'un tel fléau doivent paraître trop redoutables pour lui laisser des partisans dans notre pays échappé à tant et de si grandes infortunes. Je pense donc que c'est vers l'Italie qu'on doit supposer des vues aux nouveaux débarqués ; pour s'y opposer, les troupes sardes et anglaises sont en mouvement et les 40.000 Autrichiens, qui occupent le nord de la péninsule, reçoivent des renforts d'autant plus nécessaires, qu'il faut se trouver en moyen de résister aux entreprises de Murat. Dans ma position, vous voyez combien il est nécessaire que je sois au courant de ce qui se passe en Dauphiné et des mesures prises pour arrêter le torrent dévastateur.

« Je vous demande un journal de ce que vous verrés et de ce qui parviendra à votre connaissance.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« Gênes, le 6 mars 1815. »

En même temps que cette lettre, Songeon recevait du grand-maréchal faisant fonction de major général de la grande armée, Bertrand, l'ordre entièrement autographe que l'Empereur lui confiait le commandement comme



général du département du Mont-Blanc. Sa Majesté compte sur votre zèle et votre dévouement (Lyon, 12 mars 1815).

A cette lettre était joint un paquet spécial, qu'il devait faire parvenir au comte Bubna <sup>(1)</sup>, commandant des forces autrichiennes à Turin, dont nous avons fait mention. En présence de cette double mission, qu'il accepta, le Général eut le tort de ne pas suivre une attitude résolue que sa qualité militaire devait imposer, bien entendu, à ses risques et périls, encore incertains dans l'espèce, mais qui eût été plus digne, disons-le, que la conduite flottante que sa nature préféra. Il faut reconnaître à sa décharge qu'il était d'un caractère expectant comme nous l'avions déjà indiqué.

A Chambéry, il voulut paraître impérialiste et publia, dit-on, une proclamation qui a été citée, sans que nous ayons pu la voir, où il s'exclamait pour Napoléon dans son langage toujours josphiste : *Resurrexit, Alleluia !* <sup>(2)</sup>

Les esprits étaient naturellement très partagés en Savoie ; on a dit, je crois avec raison, que l'ancienne noblesse désirait ardemment rentrer sous le sceptre de Turin ; la bourgeoisie aisée et commerçante, tous les industriels voulaient rester français. Les militaires licenciés ou réformés

---

(1) Feld-maréchal autrichien, qui avait commandé l'aile gauche de l'armée alliée en Savoie en 1813 et qui y revint en 1815 comme gouverneur de la Savoie, de Lyon, etc. . . Il avait été ambassadeur d'Autriche à Paris sous l'Empire et parlait de Napoléon avec admiration. En mars 1815, il était à Turin comme ambassadeur et général de l'armée d'occupation laissée en Piémont, position à la fois diplomatique et militaire. Il avait épousé une jeune juive allemande qui n'était pas reçue à Vienne et désirait pour ce motif rester à l'étranger. Sa femme et lui étaient dans les meilleurs termes avec le marquis d'Osmond, et Madame de Boigne en a fait de grands éloges pour l'esprit et l'intelligence qui rachetaient un physique peu avenant. En mars 1815, la Cour de Sardaigne et les ambassadeurs étaient à Gênes pour y attendre la Reine.

(2) Comme ancien élève des Josphistes de Nantua.



étaient hostiles aux Bourbons ; quant aux paysans, ils étaient à la merci du clergé favorable au roi sarde.

Avec l'ambassadeur de Louis XVIII en Piémont resté fidèle au poste, il voulut conserver la cocarde blanche et répondit à sa lettre du 6 mars, non point par un journal circonstancié, mais en avisant du départ des troupes de Chambéry pour Lyon sur les ordres du roi et, dans son expectative pour lui demander conseil. A quoi le Marquis ripostait le 17 mars en vrai gentilhomme :

« Je vous confirme que le Congrès de Vienne armera l'Europe entière pour maintenir le traité de Paris.

« Je ne puis prendre sur moi de vous donner aucun avis. L'honneur vous dictera sans doute le parti que vous avez à prendre : c'est un conseiller infailible à la voie duquel toute espèce de raisons d'intérêts doit disparaître ».

Il fallait prendre la cocarde tricolore pour l'envoi des lettres impériales au comte Bubna. Le général Songeon confia cette mission le 14 mars à un officier du 7<sup>e</sup> de ligne resté à Chambéry qui devait se rendre à Gênes pour cette double remise aux deux ambassadeurs des lettres qui les concernaient séparément. Le voyage devait être payé par l'ambassadeur français dont la correspondance était avouée, tandis que l'autre devait rester occulte et gratuite ; mais l'affaire faillit mal tourner, par suite de l'intimité de Bubna avec M. d'Osmond auquel il en fit part. Mécontentement de l'ambassadeur qui aurait pu faire arrêter l'officier comme espion, mais qui recula devant cette gravité.

Madame de Boigne a raconté cet incident dans ses *Mémoires* (tome II), mais avec des inexactitudes d'attribution au général Marchand (1) qui n'y prit point part heureuse-

---

(1) Marchand (Jean-Gabriel, comte), né en Dauphiné en 1765, d'abord avocat, puis commandant d'éclaireurs en 1791, assista au siège de Toulon, servit avec distinction le général Joubert en Italie, colonel en 1797 à la 11<sup>e</sup> demi-brigade où Songeon fut sous ses ordres. Général de brigade en l'an VIII, divisionnaire



ment pour lui, auquel on n'aurait pas manqué d'objecter en conseil de guerre cette défection. Elle avait gardé mauvais souvenir de ce « Monsieur du 7<sup>e</sup> qui eut l'audace, après cette explication, de réclamer les cinquante louis du voyage » et elle a préféré ne pas en donner le nom.

Nous ferons comme elle, pour l'honneur de l'armée, bien qu'il soit indiqué dans les accusés de réception des deux ambassadeurs que nous avons eus sous les yeux et qui étaient adressés au général Songeon. Rien autre ne l'appela plus tard à passer à la postérité.

Bubna, qui avait le mot d'ordre, fit savoir qu'il n'était pas pressé de transmettre en Autriche la correspondance de Napoléon, bien qu'il en eût remis un reçu le 17 mars.

L'ambassadeur, ignorant encore la détermination sur laquelle il avait été consulté et voulant corroborer sa lettre du 17 mars, lui écrivit de Gênes le 20 mars :

« Monsieur le chevalier de Songeon, pour me conformer à la demande que vous m'avez adressée par l'officier du 7<sup>e</sup>, relativement à la situation de l'Italie, je m'empresse de vous transmettre les nouvelles venues à ma connaissance.

« Il paraît constant que le roi Murat se dispose à attaquer les Autrichiens qui, de leur côté, se mettent en mesure. Aux 60.000 hommes qu'ils avaient déjà dans la haute Italie, ils joignent 45.000 Hongrois qui, commandés par le général Bianchi, étaient, il y a quelques jours, aux environs de Trévise.

« Aujourd'hui, par courrier, nous avons reçu la déclara-

---

en 1805, se distingua à Iéna et à Friedland, en Espagne de 1807 à 1811, en Russie à la Moskova. En 1814, commandant la 7<sup>e</sup> division à Grenoble, il reprit Chambéry contre Bubna. Ayant refusé de servir Napoléon, il se retira dans sa campagne à Saint-Ismié pendant les Cent-Jours. Rétabli au retour du roi, il fut destitué en 1816 et traduit en Conseil de guerre sur une dénonciation qui aboutit à un acquittement ; mis en disponibilité en 1818, en retraite en 1825, il mourut en 1851, avec la réputation d'une gloire militaire du Dauphiné.



tion insérée au protocole du Congrès dans la séance du 13 de ce mois, je vous en envoie un exemplaire et j'ai l'honneur d'être . . .

« OSMONT,

*Ambassadeur de France  
près S. M. le Roi de Sardaigne.*

Cette déclaration portait que contre Bonaparte livré à la vindicte publique, les puissances alliées maintiendraient intact le traité de Paris complété et consolidé, et emploieraient tous leurs moyens pour que la paix de l'Europe ne fût pas troublée de nouveau en faisant cause commune contre tous ceux qui voudraient la compromettre. Le 25 mars, les souverains alliés signèrent un traité s'engageant à ce maintien.

Cette lettre ne put être remise immédiatement à Songeon qui venait de partir en mission du roi, en Prusse, afin d'accélérer le retour des prisonniers de guerre français et de leur distribuer les premiers secours ; mais, avant son départ, les troupes restées à Chambéry, un bataillon du 7<sup>e</sup> et un autre du 11<sup>e</sup> suivirent, malgré lui, l'impulsion de Grenoble et désertèrent par Bourgoin sur Lyon. « Tous les officiers en demi-solde prirent le même chemin et je restai seul avec la gendarmerie », écrivit-il. En exécution de la proclamation de Napoléon à Grenoble du 9 mars 1815 décrétant la formation de la garde nationale dans la 7<sup>e</sup> division pour garder les places, il reçut du baron La Salcette l'ordre de s'entendre avec le préfet pour organiser la garde nationale de Chambéry et la mettre tant à pied qu'à cheval dans une attitude respectable.

Revenu à Chambéry au commencement d'avril, il reprend son commandement du département, pendant que Dessaix, gouverneur de Lyon pour l'Empire, se préoccupait d'organiser la défense de la Savoie, non plus contre une armée royale qui n'existait plus, mais contre les alliés déjà préparés pour reprendre l'offensive.

Le préfet Finot avait été remplacé cette fois, le 1<sup>er</sup> avril,



par M. de Viefville des Essarts, et Songeon avait assisté à l'installation du nouveau maire, M. Verney, le 3.

En voyant l'Empire confirmé par le départ du roi pour la Belgique, et ne pouvant ignorer que Dessaix, gouverneur de Lyon, déjà chargé de surveiller la frontière des Alpes, avait proposé de le remplacer, Songeon jugea opportun de mieux accentuer son adhésion à l'Empereur. Il le fit en envoyant le 4 avril la lettre suivante au maréchal Davoust, prince d'Eckmuhl, ministre de la guerre :

« Je crois devoir prévenir votre Excellence que S. M. l'Empereur m'a nommé au commandement du département du Mont-Blanc le 12 mars, pendant son séjour à Lyon ; que S. E. le grand-maréchal m'a adressé ma nomination avec un paquet de dépêches pour l'impératrice Marie-Louise, que l'Empereur m'a chargé de faire parvenir par tous les moyens possibles à S. E. le comte de Bubna à Turin. Je n'ai pu le rencontrer qu'à Gênes, où les dépêches ont été, selon le désir de Sa Majesté, aussitôt extraordinairement envoyées à Vienne en Autriche. J'ai dès cette époque rempli mes devoirs avec exactitude, organisé une colonne de douaniers et de gardes nationales avec une pièce de campagne, ainsi que cinquante cavaliers volontaires. S. E. le comte Bertrand, auquel j'ai adressé plusieurs rapports sur l'Italie, et le marquis d'Osmond a été exactement informé de mon zèle pour le respect de cette frontière que je maintiendrai intacte, malgré les démonstrations des troupes piémontaises.

« Je me flatte que votre Excellence n'apportera aucun changement à mon sort, l'assurant que mon dévouement, mon intelligence et mon zèle seront activement usités pour le service de l'Empereur. J'ai déjà eu l'honneur d'adresser à votre Excellence deux adresses et une proclamation que les circonstances m'ont dictées. »

Pour l'instant, la lettre fut bien agréée, Songeon reçut du ministre de la guerre l'avis que Napoléon, empereur, avait fait choix de sa personne le 12 avril pour comman-



der comme maréchal-de-camp le département du Mont-Blanc, nomination confirmée par une autre lettre du 14 avril émanant du service d'état-major, quand lui parvint un contre-ordre du 15 avril ainsi conçu :

« Général, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'en vertu des dispositions arrêtées ce matin par l'Empereur, vous êtes remplacé dans votre commandement du département du Mont-Blanc par le maréchal-de-camp Pouchain. Cet officier reçoit l'ordre de se rendre en poste à Chambéry. D'après cette mesure, vous rentrez dans la classe des officiers généraux en non-activité et disponibles. »

Ces changements à vue n'étaient pas rares chez Napoléon, si pénibles qu'ils fussent pour leurs victimes. Il était motivé ici par l'adoption d'un plan du général Dessaix d'établir un corps d'observation ou armée des Alpes prêt à résister à une nouvelle invasion par l'Italie et placée sous les ordres du maréchal Grouchy qui venait de conquérir ce titre par l'entière pacification du Midi.

Le quartier général devait être à Chambéry pour une 23<sup>e</sup> division militaire que vint de suite commander Dessaix à la date du 21, avec mission d'exercer une surveillance très active sur la frontière et sur tout ce qui se passerait en Italie, en Piémont, en Savoie et en Suisse. Dans son premier rapport du 25, ce général dut constater le grand nombre de résistances à l'appel et de désertions ; il en rendait le clergé responsable, et c'était aussi pour y remédier qu'il avait proposé de remplacer Songeon par le général Montfalcon, plus actif et plus entreprenant à remédier aux manquants que son prédécesseur n'avait pu que signaler.

Celui-ci, originaire du Pont-de-Beauvoisin (Savoie), s'était distingué dans les campagnes de la Révolution et de l'Empire et tint vaillamment tête à l'armée des Alpes contre les Autrichiens à Bonneville et à Dortan.

En attendant son successeur, Songeon continua son service et prit part le 18 et le 19 aux fêtes qui eurent lieu



pour le retour « du brave 7<sup>e</sup> de ligne ». Il assista à un nouveau banquet suivi de toasts à S. M., à la famille impériale et de chants patriotiques, garants des nouvelles destinées de la France (journal *Le Mont-Blanc*).

Le commandant en chef Grouchy vint à Chambéry le 25 avril, mais il n'y séjourna que quelques jours, ayant été appelé à la grande armée, et ce fut le maréchal Suchet, duc d'Albufera, qui le remplaça et qui insista à son tour pour que le maréchal-de-camp fût remplacé et qui obtint le 5 mai que Songeon serait affecté comme adjoint à l'inspecteur général de cavalerie des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> divisions militaires (Caen et Rouen).

On lui donna pour aide-de-camp le lieutenant retraité Guillot et il dut aller habiter Paris et attendre un chef qui n'était même pas désigné dans cet emploi fictif destiné à lui assurer solde entière.

Il fit alors de nouvelles démarches pour être remis en activité, réclamant contre son humiliation de rester inemployé et sollicitant avec instance de combattre l'envahissement de la France. On se décida le 12 juin, pour répondre aux intentions de l'Empereur, à le mettre à la disposition du lieutenant-général Darricau, pour être employé au commandement des fédérés tirailleurs de la garde de Paris. C'était le jour même où Napoléon quittait Paris pour aller à Waterloo !



## ICONOGRAPHIE

---

Mes chers Confrères, sans vouloir enfreindre les habitudes solennelles de votre Compagnie, j'ai pensé pouvoir y adapter, dans le goût du jour, une mode très fréquente aujourd'hui, celle de compléter et d'illustrer par les arts un récit d'historien. Il est certain que par cette forme oculaire, on ajoute aux idées plus de réalité subjective et je serai trop heureux, si j'ai pu y parvenir, de procurer ainsi à des auditeurs trop bienveillants une sorte de récréation.

Il m'a été donné, par une gracieuse piété filiale et par mes recherches personnelles, de pouvoir réunir aujourd'hui dans cette salle, une suite jusqu'ici inconnue et dispersée de souvenirs du général Songeon dont la vue intéresse sa mémoire.

Je vais les passer, dans leur ordre chronologique, rapidement en revue :

1°. — Les armoiries de chevalier d'Empire qui lui furent octroyées par brevet impérial du 30 octobre 1810, en confirmation d'un décret du 15 août 1809 qui lui avait conféré ce titre. Ces marques d'honneur résumant la carrière honorable étaient laissées pour leur composition, à moins d'ordre contraire, au choix de leurs titulaires, soumis à l'approbation par le brevet qui a ainsi défini celles du sieur Songeon, sans particule, résumant sa carrière militaire jusqu'à 1810 :

Parti : au premier, coupé d'argent et de sinople, l'argent à l'épée en pal d'azur, la poignée accolée d'une pensée au naturel ; le sinople à l'ananas d'or feuillé au naturel ; au deuxième, d'azur à trois poissons en fasce l'un sur l'autre, d'argent ; bordure de gueules du tiers de l'écu, au signe des chevaliers légionnaires posé au deuxième point en chef : pour livrées, les couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement (Dossier de la grande Chancellerie).



On peut y remarquer la bordure de gueules qui devait servir à rappeler la couleur de l'écu de Savoie, son pays d'origine.

Le coupé s'explique aisément par sa double allégorie. En tête, l'épée et la pensée, ingénieux emblème d'un officier d'état-major, dont la réflexion ne peut se séparer du glaive (1). En dessous, l'ananas rappelle le souvenir de Saint-Domingue où ce fruit est très cultivé.

Quant au second parti qui doit héraldiquement rappeler d'autres faits marquants antérieurs à la fin d'octobre 1810, et avoisinant des eaux, je ne dois pas cacher mon incertitude tout en y trouvant une allusion à trois commandements qu'il avait exercés : celui du fort des Carmes à Naples, dans une île du golfe de ce nom en 1799 ; celui de la Rocca d'Anfo qui domine le lac d'Iseo dans la Lombardie en 1809, et celui de l'île de Woorn sur l'embouchure de la Meuse au printemps de 1810.

A qui pourrai-je mieux m'adresser, pour traduire cette belle langue du blason, qu'aux continuateurs de l'*Armorial de Savoie*, aux dignes successeurs de M. de Foras qui appartiennent à nos rangs ?

Ce blason est utile à connaître, parce qu'on le retrouvera longtemps encore sur des pierres d'édifice, à Annecy et à Bourgoin et même sur sa tombe où il bravera sans doute d'autres inscriptions en lettres.

2°. — Portrait miniature de Madame Songeon, née Jeanne-ton Séraphin, à La Roche, morte à Annecy le 28 juin 1815.

Elle est en une sorte de dolman vert, surmonté d'une gracieuse collerette et représentée à l'âge où sa beauté fut

---

(1) De 1796 à 1810, il avait été affecté pendant six ans à des services d'état-major en vertu desquels il avait exercé trois commandements.



célébrée en vers italiens à Udine dans le Frioul, à l'époque où son mari y commandait le 53<sup>e</sup> régiment.

Cependant elle est signée par Eugène Charles et fut faite vers 1830, mais sans doute en reproduction d'une autre plus ancienne.

3<sup>o</sup>. — Madame Songeon et ses deux fils servis par un valet de pied.

Agrandissement de la photographie d'une ancienne toile de décor qui orna successivement les appartements du général à Annecy ou aux environs, puis à Bourgoin.

Madame est assise devant son piano entre ses deux fils en tenue d'élèves d'un lycée, celui d'Angers où ils avaient été pensionnaires du gouvernement.

Par une porte latérale du salon orné de statuettes et du blason, on voit un lac voisin de l'habitation qui la fait supposer à Talloires plutôt qu'à Annecy où la maison du général en était plus éloignée.

Ce tableau doit dater de 1810, la dernière où toute la famille fut réunie en Savoie pendant le congé du père, de mai à octobre.

Cette peinture et la suivante qui lui faisait pendant sont d'exécution très médiocre comme dessin et elles émanaient sans doute de quelque artiste italien peintre de fresques dans les églises ; mais elles ont, ne fût-ce qu'en reproduction, un intérêt documentaire qui fait vivement regretter qu'elles soient perdues par suite d'une aliénation très irrégulière et secrète. Le hasard seul permettra de les retrouver, comme *la Joconde*, et il y a eu de cela vingt ans. C'est le hasard également qui a permis de retrouver les clichés chez un photographe par une très aimable intervention.

4<sup>o</sup>. — Le colonel Songeon, du 53<sup>e</sup> régiment, prêt à monter à cheval devant le camp de Gradisca, dans le Frioul autrichien, où il avait été rassemblé le 11 décembre 1807,



pour la revue de l'Empereur qui était passé à Chambéry dans la nuit du 19 au 20 novembre.

Le buste de Napoléon avait été dressé au camp en son honneur avec une inscription latine à laquelle le colonel n'avait pas dû rester étranger, puisqu'il faisait du latin un fréquent usage :

NAPOLEONI MAXIMO  
GALLORUM IMP. ITAL. REG.  
UT MONUM. AMOR. GRATIT<sup>IS</sup>  
LEGIO QUING. TERTIA  
AUSPICE EGREGIO DUCE  
JOAN. MA. SONGEON  
ANNECIENSI  
IN CAMP. MERID. AP. GRADISCA  
VENETAM URBEM DXX  
ANNO DMDCCCVII  
EREXIT

Cette pièce est très intéressante comme costume militaire de l'Empire. D'après le décret du 25 avril 1807, un petit nombre de régiments furent désignés dans l'infanterie de ligne pour prendre l'habit blanc dès 1807, et les autres devaient continuer pour que la mesure générale fût achevée en 1809 ; mais l'essai ayant déplu à Napoléon après la bataille d'Eylau, il décida le 2 octobre 1807 de reprendre l'habit bleu.

Il n'existe donc que très peu de portraits du temps représentés dans cette tenue d'essai et je sais par un collectionneur des plus compétents que celui de Songeon doit être considéré comme peut-être unique.

Le décret avait aussi fixé les couleurs attenantes : le 53<sup>e</sup> devait avoir les boutons blancs, les revers parements et collet roses, la poche en long.

5°. — Le maréchal-de-camp Songeon peint à l'huile par E. Moreau et daté de 1818, à l'époque où il venait d'être retraité et de se marier en secondes noces à Bourgoin.



Appartient à Mademoiselle Songeon. Il est représenté en grande tenue, derrière des murailles en ruine et indiquant le plan du fort de la Mothe de Saint-Sébastien dont il avait dû signer la capitulation en 1813 aux Anglais.

Le peintre Moreau, élève de David, était peintre à l'huile et en miniature : il avait été professeur de dessin à Annecy avant 1807 et il vint diriger l'école de peinture à Chambéry en 1822 ; il est l'auteur de portraits du roi de Sardaigne et du général de Boigne.

On reconnaît ses œuvres aux accessoires disproportionnés tels que les mains, le chapeau, grossis par une perspective qui rappelle l'objectif ; généralement les figures sont bonnes et ressemblantes, mais le corps et les membres sentent le mannequin.

La fiction d'apparat sent ici son école et sans doute les ordres de son modèle qui le destinait à sa nouvelle épouse. C'est évidemment le portrait type du personnage.

6° — L'hôtel de la Poste aux chevaux à Bourgoin.

Lithographie faite vers 1830 et carte postale contemporaine.

Il avait été construit par Songeon qui, après son mariage en 1817 avec Mademoiselle Bouvier, avait pris la suite de son beau-père comme maître de la poste aux chevaux.

Il comprenait une maison de maître au fond d'une cour ; deux ailes perpendiculaires et parallèles qui servaient d'écuries, terminées aux extrémités sur la rue par deux pavillons où étaient logés les postillons. Une grille en bois sculpté allant d'un pavillon à l'autre fermait la cour au nord sur la place des Augustins.

Le général avait installé cette habitation d'une manière luxueuse pour l'époque et imprégnée de ses anciens souvenirs de Rome et d'Espagne. Il avait fait appel à des artistes italiens pour en rehausser le décor. Les uns avaient couvert de fresques les trois pièces principales du rez-de-



chaussée : à droite, le grand salon, qui tenait toute la largeur, offrait les douze dieux de l'Olympe, et en face de la cheminée monumentale une peinture représentant Apollon conduisant le Char du Soleil. Au plafond, une coupole et des compartiments en trompe-l'œil ornés d'attributs musicaux isolés ou soutenus par des amours. Sur le sol, une mosaïque couvrant la pièce entière avec une lyre au centre et des jeux d'autres instruments sur les côtés. Sauf les fresques et les tableaux, cette pièce a été conservée ; le passage central, espèce de hall, était aussi garni de fresques non apparentes aujourd'hui, pour avoir été recouvertes de badigeon par les premiers acquéreurs. Il contenait au plafond les deux toiles décoratives : le colonel Songeon, Madame Songeon et ses fils dont nous avons donné la description. La salle à manger à gauche était aussi tendue d'une mosaïque à l'italienne où se voyait le blason du chevalier ; il est regrettable qu'elle ait été détruite volontairement. Le fronton de la porte d'entrée porte encore sculptées sur la pierre les armoiries faussement coloriées.

Le balcon à décor romantique de la fenêtre centrale du premier étage porte encore le monogramme J. C. S.

Songeon ayant renoncé à cette industrie vers 1830 pour se rendre à Paris, sa maison fut vendue et achetée d'abord pour un collège libre et rétrocédée plus tard à la ville pour devenir le collège universitaire d'aujourd'hui.

#### 7° — Le château de Maulette (Seine-et-Oise).

Il avait été loué par le général en 1831 et il s'y retira après avoir commandé le département de la Seine-Inférieure en 1832-33, où le roi Louis-Philippe l'avait rappelé et il y mourut le 14 septembre 1834.

Ce château attenant à une ferme avoisine de grandes prairies où il faisait de l'élevage.

Maulette est un village situé sur la route de Brest, à quinze cents mètres d'Houdan, et c'est dans le cimetière de cette ville de Seine-et-Oise que ses ossements furent dépo-



sés sous une dalle tumulaire qui rappelle ses hauts faits, très inexactement d'ailleurs relevés par son troisième fils, Nestor Songeon, né à Bourgoïn en 1818, du second lit et mort sénateur de la Seine à Paris en 1889.

8°. — La pierre tombale au cimetière d'Houdan (Seine-et-Oise).

Une tradition locale prétend que le général serait mort des suites d'un accident de cheval, en se rendant de Maulette à Houdan et que, transporté à l'hospice de cette ville, il y serait décédé. C'est contraire à l'extrait mortuaire de la commune de Maulette que nous publions ; mais néanmoins ses restes reposent au cimetière d'Houdan, dans une concession à perpétuité achetée en 1840 par son jeune fils (Nestor), sous une pierre tombale dont nous donnons la reproduction.

La légende est toutefois inexacte en ce qui concerne le blason, les décorations et les campagnes, tant il est vrai que les inscriptions lapidaires peuvent fausser l'histoire elle-même.

9°. — Portrait de Nestor Songeon, son troisième fils, sénateur de la Seine, par Demare, dans les *Hommes d'aujourd'hui*.

---

Et maintenant, Général Songeon, c'est à vous que j'adresse ma péroraison.

Dans cette ancienne préfecture du Mont-Blanc où vous avez tenu un rôle difficile et ingrat il y a cent ans, vous vous retrouvez aujourd'hui en une enceinte qui n'a pas dû changer, entouré de visages que vous avez connus, de contemporains qui vous étaient familiers, mais aussi des représentants de votre filiation et, j'ose le dire, d'admirateurs plus tard venus.

Dès l'âge de seize ans, vous avez bien mérité de la patrie française et, sans les tristes événements qui ont fondu sur la France en 1815 et brisé votre épée prématurément,



vous seriez arrivé à de plus hautes destinées. Ces malheurs vous ont décidé à quitter la Savoie et à mourir dans votre nouvelle patrie. Quelle serait votre joie de la savoir redevenue celle de vos compatriotes séparés indûment, mais d'autant plus inaltérablement rattachés aujourd'hui à votre trace de digne précurseur !

Dans des circonstances heureuses ou critiques, vous avez, pendant vingt-huit ans, tenu haut et ferme le drapeau français pour lequel vous avez versé votre sang, dans les Iles d'Amérique, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Hollande et en France.

Gloire vous en a déjà été rendue, mais que dans cette solennité l'assemblée réunie à votre intention veuille bien acclamer votre héroïsme et votre souvenir réconfortant !

---

## PIÈCE ANNEXE

*Archives historiques de la Guerre, N° 1598*

---

Chevalier SONGEON, JEAN, MARIE

Maréchal-de-camp

Né le 3 avril 1771 à Annecy en Savoie ;

Engagé au corps de l'artillerie des colonies le 10 juin 1787 ;

Congédié le 15 octobre 1791 ;

Soldat au 5<sup>e</sup> bataillon de volontaires nationaux du Mont-Blanc le 1<sup>er</sup> mars 1793 ;

Capitaine le 7 juin 1793 ;

Elu lieutenant-colonel en second le 10 juin 1793 ;

Chef de bataillon à la 15<sup>e</sup> demi-brigade provisoire en 1794 ;

Chargé par le général en chef Bonaparte des détails de comptabilité, police et discipline de la 11<sup>e</sup> demi-brigade de ligne le 21 avril 1796 ;

Chargé provisoirement par le général Kilmaine du com-



mandement du 1<sup>er</sup> bataillon de la 14<sup>e</sup> demi-brigade de ligne le 13 décembre 1797 ;

Cominandant du quartier général de l'armée de Naples le 26 janvier 1799 ;

Nommé par le général en chef Macdonald aide-de-camp du général Garnier le 16 mai 1799 ;

Confirmé dans cet emploi le 13 janvier 1800 ;

Chargé de la comptabilité de la 19<sup>e</sup> demi-brigade le 2 août 1801 ;

Major du 28<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne le 22 décembre 1803 ;

Colonel du 53<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne le 1<sup>er</sup> février 1805 ;

Adjudant-commandant le 27 mars 1809 ;

Commandant supérieur de la Rocca d'Anfo et de son arrondissement le 21 avril 1809 ;

Employé à l'état-major du 4<sup>e</sup> corps de l'armée d'Allemagne le 20 septembre 1809 ;

Passé avec ce corps d'armée à l'armée de Brabant le 1<sup>er</sup> mars 1810 ;

Commandant à Helvet-Huys le 25 mars 1810 ;

Disponible le 15 avril 1810 ;

Détaché à Avignon pour la concentration des troupes destinées à l'Espagne le 28 octobre 1810 ;

Chef d'état-major de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie du 9<sup>e</sup> corps de l'armée d'Espagne le 13 novembre 1810 ;

Chef d'état-major du 7<sup>e</sup> gouvernement en Espagne le 25 avril 1811 ;

Chargé par le général Dorsenne du commandement supérieur de la province de Zamora le 14 septembre 1811 ;

Chef d'état-major du 5<sup>e</sup> gouvernement en Espagne le 4 février 1812 ;

Prisonnier de guerre à la reddition de Saint-Sébastien le 7 septembre 1813 ;

Général de brigade en récompense de sa belle conduite pendant le siège de cette place le 25 novembre 1813 ;



Rentré de captivité le 30 avril 1814 ;  
Commandant dans le département du Mont-Blanc le  
7 août 1814 ;  
Remplacé dans ce commandement le 15 avril 1815 ;  
Commandant les tirailleurs fédérés de la Garde nationale  
de Paris le 12 juin 1815 ;  
Autorisé à se retirer dans ses foyers le 3 juillet 1815 ;  
Mis en non-activité le 1<sup>er</sup> septembre 1815 ;  
Retraité par ordonnance du 30 octobre 1816 ;  
Relevé de la retraite et compris comme disponible dans  
le cadre d'activité de l'état-major général le 22 mars 1831 ;  
Commandant le département de la Seine-Inférieure le  
29 août 1832 ;  
Rétabli dans la jouissance de la pension de retraite le  
1<sup>er</sup> mai 1833 ;  
Décédé le 14 septembre 1834.

Campagnes : 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, à Saint-Domingue ; 1793, 1794, 1795, armée des Pyrénées-Orientales ; 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801, armées de Rome, de Naples et d'Italie ; 1804, 1805, 1806 et 1807, Italie ; 1809, armée d'Italie ; 1809, 1810, armées d'Allemagne et de Brabant ; 1811, 1812, 1813 et 1814, Espagne et captivité ; 1815, en France.

Blessures : Coup de feu à la jambe droite à Saint-Marc le 12 mars 1790, coup de feu à la cuisse gauche à l'affaire de Bascara le 26 mai 1795, blessé de deux coups de feu pendant le siège de Saint-Sébastien en 1813.

Décorations : membre de la Légion d'honneur le 25 mars 1804, officier le 1<sup>er</sup> mai 1831 ; chevalier de Saint-Louis le 14 août 1814 ; chevalier de l'Empire le 15 août 1809.

A obtenu, par décret du 15 août 1809, une dotation de 2.000 francs de rente annuelle sur les domaines d'Erfurt.